



Loiselet & Daigremont
SERVICES IMMOBILIERS

**Charges de copropriété : certaines charges pourraient baisser facilement et rapidement !
Les syndics de copropriété veulent exercer leur métier
de façon moderne et soucieuse de l'environnement
et pouvoir utiliser les moyens proposés par l'économie numérique**

Paris, Juillet 2010

Loiselet & Daigremont Services Immobiliers a réalisé une enquête relative au coût des photocopies et des frais postaux dans les copropriétés.

Cette étude, réalisée sur un échantillon de 39 copropriétés, représentatives du portefeuille géré par Loiselet & Daigremont montre la rapide nécessité d'un changement à ce niveau, et les économies possibles sans investissements importants.

Composition de l'échantillon :

- 39 copropriétés représentant
- 1.762 lots principaux et
- 1.681 copropriétaires
- Copropriétés situées en Ile de France

Les résultats de cette enquête montrent :

- Que les copropriétaires de l'échantillon étudié ont reçu en moyenne 125 pages chacun, entre les comptes annuels, la convocation et le procès-verbal d'assemblée générale.
- À ce nombre il y a lieu d'ajouter au minimum 10 pages correspondant aux cinq envois de comptes individuels (deux pages pour chacun des quatre trimestres et deux pages au titre de la répartition et du récapitulatif annuel individuel).
- **Cela représente donc 135 pages de papier par an et par copropriétaire !**
- **Il y a seulement 10 ans la quantité de documents diffusée était 6 fois moins importante !**
- **Le total des photocopies** diffusées sur l'échantillon est donc de $135 \times 1681 = 226.935$
- Cela signifie que pour l'ensemble du portefeuille géré par Loiselet & Daigremont cela représente :
 - $135 \times 100.000 = 13,5$ millions de pages soit, compte tenu de l'utilisation du Recto/Verso :
 - 13.500 ramettes de 500 pages sont envoyées,
 - soit **33,75 tonnes de papier chaque année**, à quoi **il faut ajouter les enveloppes !**
- Que le **prix moyen** de la photocopie facturée est de **0,166 € TTC** (on est loin des sommes annoncées régulièrement par les associations de consommateurs !).
- Que la **dépense moyenne** pour le papier et les frais postaux, pour un copropriétaire est de :
 $20,80 \text{ €} + 11,65 \text{ €} = 32,45 \text{ €}$.

Or tout le monde sait, à commencer par les copropriétaires eux-mêmes, que très peu de ces envois sont lus...

Alors, à quoi bon ?

Contrairement à ce que certains voudraient laisser penser, les syndics ne souhaitent pas poursuivre cette inflation d'envoi de papier qui leur ferait, soi-disant, gagner beaucoup d'argent de façon honteuse. Loiselet & Daigremont demande donc haut et fort la possibilité d'utiliser la voie électronique pour émettre les documents adressés aux copropriétaires, au moins pour une partie des documents diffusés.



Loiselet & Daigremont
SERVICES IMMOBILIERS

À ce jour il n'est pas possible d'utiliser la voie électronique pour diffuser les documents officiels des copropriétés.

En effet, le décret d'application de la loi sur la copropriété¹ prévoit que la notification des convocations et procès-verbaux d'assemblées générales sont faites par courrier RAR ou télécopie (qui utilise en fait une double quantité de papier du fait de l'impossibilité d'utiliser le R/V) et l'envoi des demandes de fonds par courrier simple².

Cette demande est largement et quotidiennement réclamée par les copropriétaires qui ne comprennent pas que la réglementation n'autorise pas l'utilisation des moyens modernes de communication (courrier électronique, téléchargement).

À l'occasion d'un récent sondage Ipsos, parrainé par le Secrétariat d'État au Logement (l'Observatoire du bien-être dans les immeubles 2010 - Résultats à paraître à la rentrée 2010), près de 54% des personnes interrogées répondaient être très favorables à l'envoi numérique de ce type de documents.

Il n'est pas question d'obliger tous les copropriétaires à utiliser ces moyens, mais de permettre à ceux qui le souhaitent de pouvoir le faire. Il ne faut pas passer d'un régime d'interdiction à un régime d'obligation, mais de permettre et de laisser le choix aux clients.

On parle aujourd'hui des économies de charges, et de respect de l'environnement. Cette proposition permettrait immédiatement de faire réaliser des économies importantes dans les copropriétés et serait bien plus respectueuse de l'environnement.

Qui plus est, à la différence des travaux sur les bâtiments, cette solution n'impose que des investissements très faibles, avec une rentabilité immédiate.

Le souhait des copropriétaires n'est pas d'ouvrir des comptes bancaires séparés, mais de pouvoir utiliser les moyens modernes de communication que leur offrent les nouvelles technologies.

La copropriété sera-t-elle le dernier secteur à pouvoir évoluer dans ce domaine ?

Loiselet & Daigremont demande à Monsieur le Premier Ministre, Monsieur le Ministre de l'Environnement, à Madame la Garde des Sceaux, à Monsieur le Secrétaire d'État au Logement et à Madame la Secrétaire d'État à l'Économie Numérique de se pencher sur cette question pour laquelle des solutions très simples peuvent être mises en oeuvre très rapidement.

1 Article 64 : ... toutes les notifications et mises en demeure prévues par ladite loi et le présent décret sont valablement faites **par lettre recommandée** avec demande d'avis de réception ou **par télécopie** avec récépissé.

2 Article 35-2 : Pour l'exécution du budget prévisionnel, le syndic adresse à chaque copropriétaire, **par lettre simple**, préalablement à la date d'exigibilité déterminée par la loi, un avis indiquant le montant de la provision exigible. Pour les dépenses non comprises dans le budget prévisionnel, le syndic adresse à chaque copropriétaire, **par lettre simple**, préalablement à la date d'exigibilité déterminée par la décision d'assemblée générale, un avis indiquant le montant de la somme exigible et l'objet de la dépense.



Loiselet & Daigremont
SERVICES IMMOBILIERS

Monsieur François FILLON
Premier Ministre
57, rue de Varenne
75700 PARIS

Vos références :

Nos références :
PhL/AS

Ligne directe :
☎ 0141225527

Boulogne, le 27 juillet 2010

Monsieur le Premier Ministre,

Un dirigeant d'entreprise a la responsabilité de son entreprise, de ses salariés, mais il a également un rôle important à jouer dans l'évolution de notre société.

Souvent attaqués par les médias, quand l'opinion publique est nettement plus indulgente avec ce métier complexe et difficile, les syndicats de copropriété veulent exercer leur métier de façon moderne.

Soucieux de l'environnement, nous sommes tous partisans d'utiliser les moyens proposés par l'économie numérique. Notre secteur d'activité ne doit pas rester en marge de la modernité.

C'est dans cette optique que Loiselet & Daigremont Services Immobiliers a récemment réalisé une enquête relative au coût des photocopies et des frais postaux dans les copropriétés.

Les résultats de cette étude, effectuée sur un échantillon de 39 copropriétés, représentatives du portefeuille géré par Loiselet & Daigremont, sont particulièrement éloquentes.

Chaque copropriétaire de l'échantillon étudié **a reçu en moyenne 125 pages** photocopiées entre les comptes annuels, la convocation et le procès-verbal d'assemblée générale.

À ce nombre, s'ajoutent au minimum 10 pages correspondant aux cinq envois de comptes individuels (deux pages pour chacun des quatre trimestres et deux pages au titre de la répartition et du récapitulatif annuel individuel).

Il y a 10 ans, la quantité de documents diffusée était 6 fois moins importante !

Pour prendre un exemple concret, Loiselet & Daigremont adresse à ses 100 000 clients quelque 15 millions de pages par an, soit **plus de 30 tonnes de papier**.



Loiselet & Daigremont
SERVICES IMMOBILIERS

En l'état actuel, et contrairement à la plupart des secteurs de l'économie, ce moyen de diffusion n'est pas envisageable.

En effet, le décret d'application de la loi sur la copropriété¹ prévoit que la notification des convocations et procès-verbaux d'assemblées générales sont faites par courrier RAR ou télécopie (qui utilise en fait une double quantité de papier du fait de l'impossibilité d'utiliser le R/V) et l'envoi des demandes de fonds par courrier simple².

Cette demande est largement et quotidiennement réclamée par les copropriétaires qui ne comprennent pas que la réglementation n'autorise pas l'utilisation des moyens modernes de communication (courrier électronique, téléchargement).

À l'occasion d'un récent sondage Ipsos, parrainé par le Secrétariat d'État au Logement (l'Observatoire du bien-être dans les immeubles 2010), près de 54% des personnes interrogées répondaient être très favorables à l'envoi numérique de ce type de documents.

Naturellement, il n'est pas question de contraindre l'ensemble des copropriétaires à utiliser ce moyen, mais de permettre à ceux qui le souhaitent de pouvoir le faire.

On parle aujourd'hui d'économies de charges et de respect de l'environnement. Cette proposition permettrait de réaliser de façon immédiate des économies dans les copropriétés et serait bien plus respectueuse de l'environnement.

Par ailleurs, à la différence des travaux sur les bâtiments, cette solution n'impose que des investissements très faibles, avec une rentabilité immédiate.

Loiselet & Daigremont vous demande Monsieur le Premier Ministre, de vous pencher sur cette question dont les solutions sont simples et efficaces.

Nous sommes à votre entière disposition pour oeuvrer et participer à une réunion de travail sur le sujet.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

Philippe LOISELET
philippe.loiselet@l-d.fr

¹ **Article 64** : ... toutes les notifications et mises en demeure prévues par ladite loi et le présent décret sont valablement faites **par lettre recommandée** avec demande d'avis de réception ou par **télécopie** avec récépissé.

² **Article 35-2** : Pour l'exécution du budget prévisionnel, le syndic adresse à chaque copropriétaire, **par lettre simple**, préalablement à la date d'exigibilité déterminée par la loi, un avis indiquant le montant de la provision exigible.
Pour les dépenses non comprises dans le budget prévisionnel, le syndic adresse à chaque copropriétaire, **par lettre simple**, préalablement à la date d'exigibilité déterminée par la décision d'assemblée générale, un avis indiquant le montant de la somme exigible et l'objet de la dépense.



Enquête Loiselet & Daigremont sur le prix des timbres et des photocopies en copropriété

Copropriété et numérique
© Loiselet & Daigremont / Juillet 2010

	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16
Références Immeuble	01/008	01/085	01/056	01/144	01/166	02/092	02/035	02/760	02/758	03/012	04/110	04/578	05/601	05/355	05/565	05/579
Situation	Paris 15	Paris 15	Paris 15	Paris 11	Paris 15	Saint-Cloud	Sevres	Clichy	Paris 15	Antony	Paris 14	Paris 02	Paris 19	Paris 20	Paris 20	Paris 3
Nombre de logements	37	34	422	14	165	62	52	355	83	502	471	70	168	112	16	183
Nombre de copropriétaires	43	36	415	13	186	67	52	430	112	527	612	80	164	107	16	202
Comptes annuels																
Photocopies	136,59€	26,21€	1 015,16€	16,88€	625,39€	268,03€	200,64€	2 554,20€	436,30€	390,04€	2 415,60€	338,49€	591,36€	371,83€	41,99€	606,00€
Nombre de pages facturées	688	272	7 488	85	3 150	1 350	1 056	15 807	2 128	1 960	20 130	1 701	3 696	1 957	221	4 040
Timbres	0,00€	20,25€	158,47€	11,70€	123,35€	92,30€	24,70€	0,00€	153,70€	171,57€	656,35€	44,08€	323,84€	140,00€	22,95€	198,83€
Appels de fonds ordinaires																
Timbres	4	4				4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
	80,64€	38,08€	693,84€	29,12€	416,64€	135,87€	113,17€	459,80€	62,72€	1 101,08€	1 355,89€	89,60€	358,58€	229,14€	37,91€	459,20€
Appels de fonds spécifiques																
Timbres	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	101,87€	84,00€	39,41€	0,00€	0,00€	0,00€	89,60€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Photocopies	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	29,85€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Convocation assemblée générale																
Photocopies	221,57€	219,38€	3 265,56€	89,34€	3 057,45€	540,98€	441,54€	4 059,00€	1 000,62€	3 686,47€	7 415,76€	971,12€	3 260,00€	1 790,32€	155,80€	3 936,00€
Nombre de pages facturées	496	2 340	26 304	450	15 400	2 775	2 224	27 060	48	18 525	61 798	4 880	20 375	8 968	779	26 240
Timbres	210,70€	102,54€	2 497,91€	72,10€	580,06€	268,16€	318,19€	1 686,92€	700,36€	2 825,88€	3 734,55€	436,38€	343,19€	325,08€	116,16€	1 404,78€
Procès-verbal assemblée générale																
Photocopies	71,47€	27,00€	5 315,80€	21,44€	742,52€	134,01€	126,67€	1 149,00€	244,60€	1 596,77€	1 924,29€	206,96€	629,76€	365,36€	32,00€	316,00€
Nombre de pages facturées	430	288	26 775	108	3 740	675	638	7 660	1 232	8 024	13 271	1 040	3 936	1 836	160	2 300
Timbres	100,50€	79,90€	2 489,25€	61,10€	547,19€	253,10€	313,04€	1 972,86€	550,30€	2 408,55€	3 310,25€	409,30€	843,19€	560,00€	97,30€	1 106,70€
Nombre de RAR	21	17	415	3	105	68	52	879	116	467	547	79	166	216	16	200
Autres envois (circulaires) facturés																
Nombre de pages facturées	0	68	1 359	0	16	41	0	160	2	1 500	23 840	390	988	143	0	358
Photocopies	0,00€	19,00€	270,44€	0,00€	3,18€	8,14€	0,00€	24,00€	32,53€	298,50€	746,64€	77,69€	158,08€	28,56€	0,00€	51,74€
Timbres	0,00€	9,33€	66,64€	0,00€	0,00€	46,86€	0,00€	90,05€	45,90€	0,00€	866,79€	0,00€	92,00€	49,32€	0,00€	98,00€
Sommes exprimées TTC	821,47€	541,69€	15 773,07€	301,68€	6 095,78€	1 849,32€	1 651,80€	12 035,24€	3 227,03€	12 478,86€	22 426,12€	2 663,22€	6 600,00€	3 859,61€	504,11€	8 177,25€
Prix moyen par compte	19,10€	15,05€	38,01€	23,21€	32,77€	27,60€	31,77€	27,99€	28,81€	23,68€	36,64€	33,29€	40,24€	36,07€	31,51€	40,48€
Total Photocopies	1 614	2 968	61 926	643	22 306	4 841	3 918	50 687	3 410	30 009	119 039	8 011	28 995	12 904	1 160	32 938
Nombre de copies par compte	38	82	149	49	120	72	75	118	30	57	195	100	177	121	73	163
Frais photocopies	429,63€	291,59€	9 866,96€	127,66€	4 428,54€	951,16€	798,70€	7 786,20€	1 714,05€	5 971,78€	12 502,29€	1 594,26€	4 639,20€	2 556,07€	229,79€	4 909,74€
Coût moyen copies / copropriétaire	9,99€	8,10€	23,78€	9,82€	23,81€	14,20€	15,36€	18,11€	15,30€	11,33€	20,43€	19,93€	28,29€	23,89€	14,36€	24,31€
Prix unitaire moyen photocopie	0,266€	0,098€	0,159€	0,199€	0,199€	0,196€	0,204€	0,154€	0,503€	0,199€	0,105€	0,199€	0,160€	0,198€	0,198€	0,149€
Frais timbres	391,84€	250,10€	5 906,11€	174,02€	1 667,24€	898,16€	853,10€	4 249,04€	1 512,98€	6 507,08€	9 923,83€	1 068,96€	1 960,80€	1 303,54€	274,32€	3 267,51€
Coût moyen Timbre / copropriétaire	9,11€	6,95€	14,23€	13,39€	8,96€	13,41€	16,41€	9,88€	13,51€	12,35€	16,22€	13,36€	11,96€	12,18€	17,15€	16,18€



Copropriété et numérique
© Loiselet & Daigremont / Juillet 2010

	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34
Références Immeuble	07/152	07/103	09/113	09/099	09/170	12/208	12/333	12/252	14	793	14/055	14/739	14/732	16/056	16/397	17/158	17/256
Situation	Sevres	Versailles	Nanterre	Gennevilliers	Neully	Sannois	Epney s/ Seine	Franconville	Bonneuil s/ Marne	Ris Orangis	Saint-Naur	Choisy-le-Roi	Villejuif	Paris 17	Paris 16	Sceaux	Orsay
Nombre de logements	115	54	371	281	124	67	94	469	239	1068	27	126	21	29	51	30	70
Nombre de copropriétaires	125	55	346	150	152	69	94	522	103	985	27	119	24	28	46	32	71
Comptes annuels																	
Photocopies	184,32€	94,05€	2 825,80€	617,50€	635,20€	293,33€	505,06€	3 384,99€	565,11€	8 083,53€	66,69€	361,76€	32,32€	95,55€	171,53€	95,72€	159,80€
Nombre de pages facturées	1 500	495	14 000	3 240	3 192	1 474	2 538	17 010	2 974	46 060	351	1 904	170	490	736	481	781
Timbres	170,97€	68,85€	0,00€	0,00€	0,00€	148,74€	181,71€	347,02€	184,26€	457,88€	36,45€	160,65€	0,00€	36,45€	60,75€	26,48€	63,90€
Appels de fonds ordinaires																	
Timbres	210,00€	122,16€	778,40€	330,39€	338,56€	38,08€	53,20€	301,28€	232,71€	1 019,56€	60,21€	265,36€	52,80€	66,64€	101,20€	53,76€	158,33€
Appels de fonds spécifiques																	
Timbres	0,00€	0,00€	778,40€	178,48€	336,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	15,12€	203,53€	33,60€	0,00€
Photocopies	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	122,52€	0,00€	0,00€
Convocation assemblée générale																	
Photocopies	739,68€	546,00€	1 467,04€	2 865,00€	3 147,92€	679,98€	692,12€	2 259,90€	795,60€	9 003,15€	279,03€	1 155,96€	89,70€	184,24€	137,31€	437,00€	743,73€
Nombre de pages facturées	5 750	2 750	18 338	14 400	16 568	3 417	3 478	15 066	4 187	51 300	4 431	5 928	472	928	690	2 196	3 692
Timbres	290,56€	307,02€	1 385,34€	966,96€	739,31€	96,32€	570,81€	752,50€	186,62€	2 552,07€	126,90€	705,68€	137,54€	174,58€	235,98€	191,40€	421,40€
Procès-verbal assemblée générale																	
Photocopies	241,20€	141,96€	761,20€	447,75€	693,12€	186,66€	453,72€	2 415,60€	263,87€	7 146,09€	57,31€	320,39€	26,91€	41,30€	114,62€	78,80€	174,32€
Nombre de pages facturées	1 875	715	7 612	2 250	3 648	938	2 280	16 104	1 388	39 900	288	1 610	140	208	552	396	852
Timbres	669,50€	163,85€	1 778,00€	576,50€	802,05€	257,65€	432,65€	3 186,68€	525,30€	5 439,25€	126,90€	603,10€	107,64€	131,60€	130,80€	148,00€	333,70€
Nombre de RAR	130	25	346	139	152	44	80	484	103	741	27	115	23	29	46	31	70
Autres envois (circulaires) facturés																	
Nombre de pages facturées	25	0	80	476	140	0	564	0	0	0	0	0	0	0	46	0	0
Photocopies	6,00€	0,00€	8,00€	116,40€	700,00€	0,00€	112,24€	0,00€	0,00€	0,00€	5,37€	0,00€	0,00€	0,00€	9,15€	0,00€	0,00€
Timbres	96,48€	0,00€	73,38€	0,00€	0,00€	0,00€	85,55€	0,00€	0,00€	0,00€	15,12€	0,00€	0,00€	0,00€	25,76€	0,00€	0,00€
Sommes exprimées TTC																	
Prix moyen par compte	2 608,71€	1 443,89€	9 855,56€	6 098,98€	7 392,16€	1 700,76€	3 087,06€	12 647,97€	2 753,47€	33 701,53€	774,00€	3 572,90€	446,91€	745,48€	1 313,15€	1 064,76€	2 055,18€
Total Photocopies	20,87€	26,25€	28,48€	40,66€	48,63€	24,65€	32,84€	24,23€	26,73€	34,21€	28,67€	30,02€	18,62€	26,62€	28,55€	33,27€	28,95€
Nombre de copies par compte	9 150	3 960	40 030	20 366	23 548	5 829	8 860	48 180	8 549	137 260	2 097	9 442	782	1 626	2 024	3 073	5 325
Frais photocopies	1 171,20€	782,01€	5 062,04€	4 046,65€	5 176,24€	1 159,97€	1 763,14€	8 060,49€	1 624,58€	24 232,77€	408,42€	1 838,11€	148,93€	321,09€	555,13€	611,52€	1 077,85€
Coût moyen copies / copropriétaire	9,37€	14,22€	14,63€	26,98€	34,05€	16,81€	18,76€	15,44€	15,77€	24,60€	15,13€	15,45€	6,21€	11,47€	12,07€	19,11€	15,18€
Prix unitaire moyen photocopie	0,128€	0,197€	0,126€	0,199€	0,220€	0,199€	0,199€	0,167€	0,190€	0,177€	0,195€	0,195€	0,190€	0,197€	0,274€	0,199€	0,202€
Frais timbres	1 437,51€	661,88€	4 793,52€	2 052,33€	2 215,92€	540,79€	1 323,92€	4 587,48€	1 128,89€	9 468,76€	365,58€	1 734,79€	297,98€	424,39€	758,02€	453,24€	977,33€
Coût moyen Timbre / copropriétaire	11,50€	12,03€	13,85€	13,68€	14,58€	7,84€	14,08€	8,79€	10,96€	9,61€	13,54€	14,58€	12,42€	15,16€	16,48€	14,16€	13,77€



Copropriété et numérique

© Loiselet & Daigremont / Juillet 2010

	35	36	37	38	39	
Références Immeuble	17/794	18/160	18/167	18/281	18/805	
Situation	Sèvres	Chilly-Mazarin	Longjumeau	Sceaux	Longjumeau	Totaux Moyennes
Nombre de logements	69	175	48	33	15	1 762
Nombre de copropriétaires	74	173	48	39	15	1 681
Comptes annuels						
Photocopies	330,14€	242,38€	66,86€	71,64€	8,96€	9 786,88€
Nombre de pages facturées	1 659	1 225	288	351	45	54 541
Timbres	101,80€	152,24€	43,20€	51,87€	13,50€	1 205,17€
Appels de fonds ordinaires	4	4	4	4	4	4
Timbres	124,32€	384,06€	107,04€	86,42€	33,45€	2 513,15€
Appels de fonds spécifiques	1	1	0	0	0	-
Timbres	39,20€	95,15€	0,00€	0,00€	0,00€	386,60€
Photocopies	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	122,52€
Convocation assemblée générale						
Photocopies	838,19€	2 395,16€	304,47€	252,93€	89,55€	15 910,44€
Nombre de pages facturées	4 212	30 621	30	1 209	375	103 084
Timbres	465,58€	1 171,21€	247,20€	194,94€	77,25€	6 701,73€
Procès-verbal assemblée générale						
Photocopies	146,86€	708,44€	103,48€	66,86€	26,46€	9 011,84€
Nombre de pages facturées	738	3 460	480	312	105	49 041
Timbres	366,10€	813,10€	225,60€	178,60€	70,50€	8 674,89€
Nombre de RAR	77	176	51	40	16	1 442
Autres envois (circulaires) facturés						
Nombre de pages facturées	0	3 287	0	39	0	-
Photocopies	0,00€	114,82€	0,00€	2,98€	0,00€	132,32€
Timbres	0,00€	51,26€	0,00€	8,40€	0,00€	100,54€
Sommes exprimées TTC	2 412,19€	6 127,82€	1 097,85€	914,64€	319,67€	54 546,08€
Prix moyen par compte	32,60€	35,42€	22,87€	23,45€	21,31€	32,45€
Total Photocopies	6 609	38 593	798	1 911	525	210 065
Nombre de copies par compte	89	223	17	49	35	125
Frais photocopies	1 315,19€	3 460,80€	474,81€	394,41€	124,97€	34 964,00€
Coût moyen copies / copropriétaire	17,77€	20,00€	9,89€	10,11€	8,33€	20,80€
Prix unitaire moyen photocopie	0,199€	0,090€	0,595€	0,206€	0,238€	0,166€
Frais timbres	1 097,00€	2 667,02€	623,04€	520,23€	194,70€	19 582,08€
Coût moyen Timbre / copropriétaire	14,82€	15,42€	12,98€	13,34€	12,98€	11,65€